



Lou Crousen

Bulletin municipal de la commune de Cros | 2^e trimestre 2023

CHÈRES CROUENNES, CHERS CROUSENS,

Chères Crouennes, chers Crousens

Depuis le 20 mars le printemps est là. Mais avons nous vraiment eu un hiver ? Certes le 27 février, 7 à 8 cm de neige ont couvert le sol et le paysage a changé. Mais dès le début de l'après midi de ce même jour ce n'était qu'un souvenir au grand désespoir des plus jeunes qui n'ont pu finir leur bonhomme de neige.

Ce n'était pas énorme ces quelques centimètres mais ils ont permis de mettre un peu d'eau dans le sol. Heureusement car les pluies ont une fois de plus manqué. Les relevés de Météo-France à Cognac n'ont pas de quoi nous rassurer pour cet été lorsqu'on sait que la moyenne des hauteurs cumulées sur une année entre 2010 à 2020 est de 1400 mm que 2022 n'a vu que 900 mm d'eau tomber sur ce territoire et que pour 2023 la quantité est encore moindre. S'il n'y a pas un retournement de situation au printemps, l'été qui arrive sera compliqué à gérer. Dès à présent nous devons faire preuve de sagesse dans nos plantations, dans le remplissage des piscines et plus généralement dans l'usage de notre eau.

À Cros, un réseau très « fuyard »

Le Président de la République lors de sa prise de parole au bord du lac de Serre-Ponçon a demandé à ce que tous, citoyens, élus, collectivités, services de l'État se mobilisent pour sauvegarder cette ressource essentielle et de plus en plus rare qu'est l'eau. Le ministère de l'Environnement a, à cette occasion, publié une liste de 170 collectivités sur le territoire national où plus d'un litre d'eau sur deux est perdu par les fuites. La commune de Cros apparaît dans cette liste des points « noir » avec 48 autres d'Occitanie. Certes il s'agit de mesures datant de quelques années mais tout de même nous ne sommes pas encore très bons malgré les travaux déjà réalisés...

J'ai mis en exergue depuis de très nombreuses années et surtout naturellement depuis ma prise de fonction en 2016, le problème de l'eau à Cros. Certains m'ont même dit, que je les « bassinai » (sans jeu de mots), en parlant toujours de l'eau. Mais c'est un élément si rare et si essentiel à la vie.

Pourtant le simple constat que sur un territoire où les ressources en eau sont réduites, le problème surgirait forcément un jour, aurait dû faire réagir chacun depuis longtemps. Faute, pendant des décennies, d'avoir décidé de réaliser des investissements à la hauteur de l'enjeu on a laissé pendant de trop longues années nos réseaux d'adduction d'eau vieillir et c'est vrai que nous nous sommes retrouvés en 2016 avec des réseaux d'AEP ayant un rendement à peine supérieur à 20% (soit sur 100 litres d'eau captés seulement 20 litres arrivaient chez l'abonné). Et comme l'été il n'y a pas beaucoup d'eau aux captages et forages et bien certains jours il n'y en avait pas aux robinets... Rappelez-vous ! Cela pourrait se reproduire à nouveau si nous n'arrivons pas à améliorer encore le rendement de nos réseaux et à devenir plus raisonnable dans l'usage que l'on fait de l'eau.

C'est vrai que c'est difficile et cher de maintenir des réseaux en bon état surtout où comme à Cros ils cumulent plus de 15 km de canalisations principales pour seulement 171 abonnés et où de ce fait les recettes sont très faibles. De plus c'est forcément impopulaire car pendant les travaux ont créé une gêne aux habitants et que cela a un impact sur le prix de l'eau payé par l'abonné.

Pourtant constatant la réalité des faits la municipalité avec l'appui de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental a engagé dès 2017 une modernisation de nos réseaux. Un gros programme d'investissements lourds a été établi pour renouveler et surveiller nos installations. Plus de 1 880 000 d'euros ont été dépensés en 7 ans, cela nous a permis de passer de 20 à 50 % de rendement. Une nouvelle tranche de travaux pour plus de 600 000 € est programmée pour le deuxième semestre 2023. Mais d'autres tranches seront encore nécessaires. Par exemple la « branche » entre le Moulin de Cardy et le pont de Cévennes via Crouzet et l'église de Cros qui est très « fuyarde », il est vrai qu'elle date elle aussi de 1963. Pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés à savoir 70 %, il y a encore beaucoup d'énergie et beaucoup d'argent à dépenser et il y a urgence.

Le débroussaillage... une obligation légale

Autre risque majeur sur la commune avec le manque d'eau est le risque de feu de forêt. La loi pour des raisons évidentes, impose le débroussaillage 50 mètres autour des maisons que le terrain soit au propriétaire de la maison ou à un voisin. J'ai rappelé à plusieurs reprises l'impérieuse nécessité de le faire. Pourtant nous constatons qu'il y a encore certains qui, pour diverses raisons, n'ont pas profité des mois d'hiver pour réaliser ce qui peut sauver leur propre bien et permettre de faciliter les interventions des services de secours en sécurité.

Il ne s'agit pas de travaux facultatifs mais d'une obligation légale. Et comme toute obligation légale si elle n'est pas respectée, est passible de poursuite.

Il ne s'agit pas de faire plaisir au maire, à la Préfète ou à quiconque d'autre mais de

participer à la sauvegarde de vous-même, de votre patrimoine et de notre bel environnement. Il est encore temps de le faire.

Ces dernières semaines ont été consacrées comme chaque année aux aspects financiers de la commune. Clôturer l'année 2022 et préparer puis valider les orientations budgétaires de 2023 représentent un travail certain et de plus en plus compliqué. Vous trouverez dans les pages suivantes les principaux chiffres des résultats 2022 et des prévisions 2023.

En attendant de vous rencontrer prochainement, vous trouverez dans les pages de ce petit journal les dernières informations sur la vie du village. Je vous souhaite une bonne lecture et vous assure de ma totale disponibilité et de ma volonté de continuer à agir dans l'intérêt de tous et de notre territoire.

Le maire, Christian Clavel

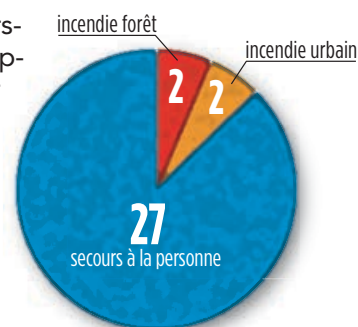
SDIS 30 : BILAN DE L'ANNÉE 2022



Les sapeurs pompiers sont pas là que pour venir vous vendre un calendrier à la nouvelle année... Ils sont aussi et surtout là pour nous aider, nous secourir et également pour éteindre les incendies.

Pour l'année 2022, sachez que les sapeurs-pompiers (essentiellement ceux de St-Hippolyte-du-Fort) sont intervenus 31 fois sur la commune contre 21 fois en 2021. Le graphique ci-contre nous montre la répartition de ces interventions.

On ne pense souvent aux sapeurs-pompiers que lorsque nous en avons besoin, mais que ferions-nous sans eux ?



BON À SAVOIR

LES TRAVAUX EN COURS

Dispositifs UV (Ultra-Violet)

Pendant de très nombreuses années et encore dans la plupart des villes et villages l'eau distribuée aux abonnés a été désinfectée grâce à l'adjonction de chlore.

Pourquoi ? Parce que la chloration est un moyen simple et efficace pour désinfecter l'eau en vue de la rendre potable. En France, l'eau du robinet distribuée ne contient pas plus de 0,1 mg de chlore par litre. Je ne rentrerai pas dans la bataille qui oppose ceux qui pensent que le chlore est un danger réel pour la santé et ceux qui pensent que c'est le moyen le plus sûr pour réduire les risques d'infec-

tion et de maladies hydriques. Toujours est-il que l'eau traitée de cette façon présente souvent une forte odeur et n'est pas toujours agréable à boire. Il est d'ailleurs conseillé de la laisser décanter en carafe au réfrigérateur avant de la consommer. Mais qui le fait ?

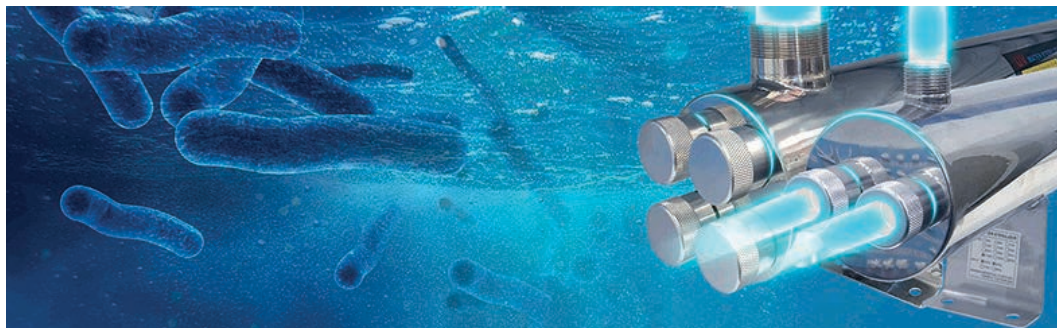
Il faut savoir qu'à Cros comme ailleurs le chlore est injecté dans l'eau avant qu'elle entre dans le réservoir et pas au moment où elle en sort car il faut que le chlore ait le temps de faire son effet dans l'eau. De plus les réservoirs les plus anciens (Bourguet, Bouségure, Les Fourniels) ont été construits à une époque où il était obligatoire d'avoir dans ces bassins une « ré-

serve d'eau incendie » qui représente environ un tiers du volume d'eau stockée.

Cela a pour conséquence d'avoir des réservoirs surdimensionnés par rapport aux besoins nécessaires à la consommation de la population. D'où un temps de séjour de l'eau dans le réservoir important et parfois

périures. C'est le cas pour Sauzet où l'eau distribuée est traitée une première fois par UV à Filièch puis une nouvelle fois avec du chlore au réservoir de Bouségure.

C'est pourquoi nous n'avons engagé cette substitution du chlore par des UV partout où c'est possible c'est à dire sur les



même très important pendant l'hiver où il y a peu d'habitants et peu de consommation. Or la durée d'efficacité du chlore diminue dans le temps. Aussi nous sommes obligés de contrôler hebdomadairement la quantité de chlore présente dans l'eau et souvent d'en ajouter.

La grande quantité de fuites que nous avons sur nos réseaux avait certes l'avantage de permettre un renouvellement permanent de l'eau de nos réservoirs. Or compte tenu de la rareté de nos ressources en eau et des travaux que nous avons engagé depuis quelques années pour réduire les quantités d'eau perdues par ces fuites, l'eau dans les réservoirs se renouvelle moins... Résultat, nous augmentons les temps de séjours dans les réservoirs et réduisons de ce fait l'efficacité du chlore.

Aussi pour palier à ce problème nous avons engagé les travaux de substitution des dispositifs au chlore par des dispositifs à UV. Ce traitement se fait lui lorsque l'eau sort du réservoir et donc la durée des temps de séjour dans les réservoirs importe peu. Par ailleurs cette eau n'a pas de goût. Ce système a des inconvénients, bien sûr aucun système n'étant parfait, les lampes UV coûtent cher, il faut les remplacer chaque 18 mois et nous devons périodiquement, en principe chaque année, faire une désinfection de l'ensemble du réseau afin de traiter les impuretés qui auraient pu entrer lors des réparations des canalisations. De plus la validité du traitement par UV baisse au-delà de 3 ou 4 km de conduite et nécessite un nouveau traitement lorsque ces distances entre le point de traitement et le robinet sont su-

réseaux qui sont maintenant de qualité en terme d'étanchéité et nous ne traiterons celui de Bourguet que lorsque les canalisations seront remplacées. Aujourd'hui, après le réservoir de La Rouvière et le regard de Filièch qui sont déjà équipés de dispositifs UV, nous engageons dès le mois d'avril la mise en place de dispositifs UV au réservoir des Fourniels, au captage de Vallon d'Esclafar pour distribuer de l'eau traitée aux abonnés situés en amont du réservoir de La Rouvière et au réservoir de Driolle pour enfin pouvoir utiliser ce réservoir (actuellement construit pour rien) pour alimenter le hameau de Driolle.

Ces travaux dont le montant est de 105 000 € sont subventionnés à hauteur de 80% (73 500€ par l'agence de l'eau et 10 500€ par le conseil départemental) le solde (21 000 €) reste à la charge de la commune et nous le finançons par nos économies.

C'est à la société Alliance Environnement (ex Canonge et Biallez d'Alès) qu'après appel d'offre nous avons confié ces travaux.

Schéma Directeur de l'Eau

Un autre chantier très important est la réalisation d'un nouveau Schéma Directeur de l'Eau (SDAEP) que nous avons confié après appel d'offre au bureau d'études ODEIS qui réalise aussi le SDAEP de Saint Roman de Codières. Cela présente l'intérêt d'avoir une vision plus large des ressources en eau et des travaux à réaliser sur la haute vallée du Vidourle. Dans cette opération d'un montant de 91 795€ (lui aussi pris en charge à 50% par l'Agence

de l'eau et 30% par le Conseil Départemental) nous avons intégré la localisation des réseaux qui aujourd'hui nous fait défaut pour localiser les fuites. En effet, comme je l'ai souvent dit et écrit, les plans des réseaux d'AEP que nous avons en mairie quand il y en a, sont faux ou pas précis. À l'époque où ont été réalisés nos divers réseaux d'eau il n'y avait pas obligation de faire établir en fin de chantier ce qu'on appelle des plans de recollement c'est à dire des plans de ce qui a été réellement construit. Donc nous avons les plans des projets, or entre ce qui a été réalisé et le projet il y a parfois plusieurs centaines de mètres...

Ce SDAEP nous permettra de projeter sur un horizon de 15/20 ans nos besoins, nos ressources en eau possibles et les travaux à réaliser afin de mettre en adéquation ces besoins et ces ressources.

Éclairage public

L'autre chantier en cours est la modernisation de notre éclairage public. Notre objectif est d'une part de réduire nos dépenses en énergie et d'autre part de contribuer à notre échelon à la conservation de la biodiversité de notre territoire

en réduisant au maximum la pollution lumineuse si néfaste à nos « colocataires » de la planète Terre. Afin de bénéficier de la compétence et des aides financières plus importantes nous avons confié la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG). Une fois les travaux terminés l'installation reviendra à la commune qui devra en assurer la maintenance. À ce jour toutes les lanternes ont été remplacées et sont équipées de Led ce qui réduit considérablement la

consommation électrique, la couleur d'éclairage a été définie en accord avec les préconisations du Parc National des Cévennes afin qu'elle soit la moins gênante pour la biodiversité. Dans le spectre des couleurs elle est plus « chaude » et donc plus jaune que la couleur que nous avions avant produite par des « néons » mais surtout quasiment aucune lumière n'est plus projetée vers le ciel. Cela permet de limiter très sérieusement la pollution lumineuse et nous permet d'admirer la beauté de notre ciel la nuit. La pose de

nouvelles armoires de commande et l'équipement en nouvelles horloges astronomiques qui permettent un fonctionnement automatique et programmable de l'éclairage public sera réalisée dans le courant du mois de mai à cause des délais de livraison des fournisseurs. L'ensemble de cette opération réalisée grâce à l'aide financière du Parc National des Cévennes et du SMEG coûtera à la commune moins de 10 000 € qui seront très rapidement compensés par les économies d'énergie électrique que nous ferons.

Adressage

Autres sujet en cours est celui de l'adressage qui nous concerne tous. Aujourd'hui et depuis la loi relative à la « Différentiation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification » (loi 3DS de février 2022), même les très petites communes se doivent d'avoir un plan d'adressage. Pour rappel, ce qu'on nomme « adressage » renvoie au fait de donner un nom à tous les lieux-dits et à toutes les voies (dont les voies privées ouvertes à la circulation) et de numéroter toutes les maisons et constructions présentes dans le territoire d'une commune. À cet égard, une concertation avec les habitants sera faite pour se mettre d'accord sur les noms de voie qui seraient les plus appropriés. Ces adresses doivent toutefois répondre à des règles précises reprenant dans l'ordre le numéro du bâtiment en fonction de sa situation dans la voie, le nom de la voie et enfin le nom du lieu-dit. Exemple : 344, route départementale 169 - La Laurède - 30170 Cros. Une fois établie, cette Base d'Adresse Locale (BAL), devra être approuvée par le conseil municipal et par un arrêté du Maire puis transmise à l'État et aux différents acteurs qui en auront besoin (La Poste, l'INSEE, les opérateurs téléphoniques, etc.).

Bavella Sabatier, du secrétariat de la mairie en appui du conseil municipal et avec l'aide d'un conseiller de La Poste spécialiste de ce sujet, a été chargée d'établir cette BAL. Le matériel d'identification des bâtiments (numéro) et les voies (nom de la voie) sera fourni et mis en place par la commune. Notre souhait est de conserver au maximum les noms des lieux-dits qui font l'histoire de notre commune.

Carte communale

Enfin l'établissement de la Carte communale se poursuit après les « ateliers de ré-



flexion » regroupant les habitants volontaires, une première réunion du conseil municipal, des représentants de l'État (DDTM) et du département a permis de définir en application des règles d'urbanisme ce qui était aujourd'hui les zones urbanisées de la commune. La vision des services de l'État et du département en ce qui concerne le contour de ces zones « urbaines » est très réductrice par rapport à la nôtre et si comme je l'ai déjà écrit et dit on y ajoute les contraintes liées aux différents risques auxquels est soumis notre territoire (inondation, ruissellement, feu de

forêt, ressource en eau disponible, ZAN [zéro artificialisation des sols], SCOT...), la possibilité de développement, même modérée et pourtant indispensable pour conserver les services communaux, sera difficile. Or s'il y a un très large consensus entre la population et les élus pour que le nombre de constructions nouvelles ou de bâtiments transformés en logement soit maîtrisé une réglementation conduisant à interdire à de nouveaux habitants et notamment des jeunes actifs de s'installer à Cros conduira à la mort de la commune.

HO ! LES BEAUX PETITS...



Marie-France Viala a retrouvé dans ses archives cette photo de classe de l'année 1963/64. Saurez-vous reconnaître qui est qui ? Le premier qui trouve aura un bon point.

LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL FAIT PEAU NEUVE



Les conseils municipaux et les diverses réunions avec des représentants de l'État, des collectivités ou avec les personnes avec lesquelles nous travaillons sur les différents dossiers communaux (carte communale, éclairage public, voirie...) se tiennent désormais dans une salle rénovée.

Des murs blancs, un nouveau mobilier, un téléviseur pour les présentations techniques... c'est un plaisir d'accueillir nos « invités » et de travailler efficacement dans une ambiance plus conviviale.

**IL ÉTAIT
UNE FOIS**

**VIE
COMMUNALE**

SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE DE CROS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Il s'agit là des tableaux récapitulatifs. Ces chiffres ont été présentés et validés lors du conseil municipal du 20 mars 2023. Ils sont naturellement conformes aux résultats des Comptes de Gestion tenus par la trésorerie de Quissac et ont été validés par la Préfecture. Le détail de ces tableaux est consultable au secrétariat de la mairie.

Compte Administratif : Budget principal 2022 pour la section de Fonctionnement

| Résultats 2022 de la section fonctionnement 2022 | | |
|--------------------------------------------------|--------------------|----------------------------|
| Dépenses réalisées en 2022 | - 208 309,68 € | |
| Recettes perçues en 2022 | 249 835,06 € | |
| Résultats de l'année 2022 | 41 525,38 € | excédent de fonctionnement |

Résultats de clôture : 2022 pour la section de Fonctionnement du budget principal

| Résultats de clôture section fonctionnement 2022 | | |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------|--|
| Report sur l'année 2022 (report de l'excédent des années antérieures) | 453 471,32 € | |
| Dépenses réalisées en 2022 | - 208 309,68 € | |
| Recettes perçues en 2022 | 249 835,06 € | |
| Résultats de clôture fin 2022 | 494 996,70 € | |

Compte Administratif : Budget Principal 2022 pour la section Investissements

| Résultats 2022 de la section investissements | | |
|----------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Recettes perçues en 2022 | 135 060,65 € | <i>y compris le solde des subventions accordées pour les travaux réalisés au Verger des sauvages (17 000 €) et pour les ponts submersibles (22 500 €) qui n'avaient pas été reçus au 31/12/21</i> |
| Dépenses réalisées en 2022 | - 29 396,38€ | |
| Résultat 2022 (R - D) | 105 664,27 € | excédent |

Résultats de clôture : Budget Principal 2022 pour la section d'Investissements

| Résultats de clôture 2022 de la section Investissements | | |
|---------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Report sur l'année 2022 | 111 473,82 € | report de l'excédent des années antérieures |
| Dépenses réalisées 2022 | - 29 396,38 € | |
| Recettes perçues en 2022 | 135 060,65 € | <i>y compris le solde des subventions accordées pour les travaux réalisés au Verger des sauvages (17 000 €) et pour les ponts submersibles (22 500 €) qui n'avaient pas été reçus au 31/12/21</i> |
| Résultat de clôture 2022 | - 5 809,55 € | |

Résultat de clôture global (IF + I) du Budget Principal 2022

| Résultat de clôture global à la fin de 2022 | | |
|---------------------------------------------|---------------------|----------|
| Section de fonctionnement | 494 996,70 € | |
| Section d'investissements | - 5 809,55 € | |
| Résultat global 2022 | 489 187,15 € | excédent |

Compte Administratif : AEP 2022 section de Fonctionnement

| Résultats 2022 la section fonctionnement | | |
|------------------------------------------|--------------------|----------------------------------------------|
| Recettes perçues en 2022 | 84 501,25 € | y compris 10 k€ transfert du BP |
| Dépenses réalisées en 2022 | - 74 353,78€ | y compris intérêts d'emprunt = 5 960,09 €/an |
| Résultat 2022 (R - D) | 10 147,47 € | excédent |

Compte Administratif : Résultat de clôture AEP 2022 pour la section de Fonctionnement

| Résultats de clôture section Fonctionnement 2022 | | |
|--------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------|
| Report sur l'année 2022 | 150 764,81 € | report de l'excédent des années antérieures |
| Dépenses réalisées en 2022 | - 74 353,78 € | |
| Recettes perçues en 2022 | 84 501,25 € | |
| Résultat de clôture 2022 | 160 912,28 € | excédent |

Compte Administratif : AEP 2022 pour la section Investissements

| Résultats 2022 la section investissements | | |
|-------------------------------------------|----------------------|---------|
| Recettes perçues en 2022 | 39 077,63 € | |
| Dépenses réalisées en 2022 | - 59 201,42 € | |
| Résultat 2022 (R - D) | - 20 123,79 € | déficit |

Compte Administratif : Résultat de clôture AEP 2022 pour la section d'Investissements

| Résultats de clôture section Investissements 2022 | | |
|---------------------------------------------------|--------------------|----------|
| Report sur l'année 2022 | 52 784,78 € | |
| Dépenses réalisées en 2022 | - 59 201,42 € | |
| Recettes perçues en 2022 | 39 077,63 € | |
| Résultats de clôture à la fin de 2022 | 32 660,99 € | excédent |

Compte Administratif : Résultat de clôture (F + I) Global AEP 2022

| Résultats de clôture Global 2022 | | |
|-----------------------------------------|---------------------|----------|
| Section de fonctionnement | 160 912,28 € | |
| Section d'investissements | 32 660,99 € | |
| Résultat global à la fin de 2022 | 193 573,27 € | excédent |

Compte Administratif : Assainissement 2022 pour la section Fonctionnement

| Résultats 2022 la section fonctionnement | | |
|------------------------------------------|-----------------|----------|
| Recettes perçues en 2022 | 14 903,67 € | |
| Dépenses réalisées en 2022 | - 14 571,56 € | |
| Résultat 2022 (R - D) | 332,11 € | excédent |

Compte Administratif : Assainissement 2022 pour la section Investissements

| Résultats 2022 la section investissements | | |
|-------------------------------------------|--------------|----------|
| Recettes perçues en 2022 | 11 460,00 € | |
| Dépenses réalisées en 2022 | - 7 476,37 € | |
| Résultat à la fin de 2022 (R - D) | 3 983,63 € | excédent |

Compte Administratif : Résultat de clôture Assainissement 2022 section de Fonctionnement

| Résultats de clôture section fonctionnement 2022 | | |
|--------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------------|
| Report sur l'année 2022 | 16 787,46 € | Report de l'excédent des années antérieures |
| Dépenses réalisées en 2022 | - 14 571,56 € | |
| Recettes perçues en 2022 | 14 903,67 € | |
| Résultats de clôture à la fin de 2022 | 17 119,57 € | excédent |

Compte Administratif : Résultat de clôture Assainissement 2022 section Investissements

| Résultats de clôture section investissement 2022 | | |
|--------------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------|
| Report sur l'année 2022 | 24 055,43 € | Report de l'excédent des années antérieures |
| Dépenses réalisées en 2022 | - 7 476,37 € | |
| Recettes perçues en 2022 | 11 400,00 € | |
| Résultats de clôture à la fin de 2022 | 28 039,06 € | excédent |

Compte Administratif : Résultat de clôture global (F+ I) Assainissement 2022

| Résultats de clôture global 2022 | | |
|----------------------------------|-------------|----------|
| Section de fonctionnement | 17 119,57 € | |
| Section d'investissements | 28 039,06€ | |
| Résultat Global à la fin de 2022 | 45 158,63 € | excédent |

ANALYSE ET CONCLUSION

D'une analyse rapide de ces résultats on peut constater que concernant le Budget Principal l'excédent à la fin de 2022, presque 490 000 €, nous permet d'une part de ne pas augmenter les taux des impôts locaux et d'envisager avec un peu de sérénité le reste du programme d'investissements que nous avons présenté au début de cette mandature (l'éclairage public moins gourmand en énergie et plus respectueux de l'environnement, la mise en sécurité de la traversée du village, la mise en discrétion des câbles électriques et de téléphone au carrefour des Pausses afin de dégager une des plus belles vues sur la vallée du Vidourle, la création d'un Atlas de la Biodiversité Communale [ABC], la réparation du seuil situé dans le lit du Vidourle au droit de la mairie, la poursuite de la « reconquête » des chemins ruraux pour les randonnées, etc.). Il est regrettable que nous ne puissions profiter, faute de terrain

communal plat et facilement accessible d'environ 800 m², des aides substantielles accordées en ces années préolympiques pour créer des aires de jeux du type City-Parc très appréciées dans les communes (même petites) par les jeunes et les moins jeunes.

Des fuites trop fréquentes

Pour ce qui est de l'adduction d'eau potable (AEP), comme pour l'assainissement collectif, il s'agit d'un budget du type « industriel et commercial ». C'est à dire que les dépenses ne peuvent s'équilibrer qu'avec les recettes provenant du service (consommation d'eau + abonnement) et c'est donc difficile de dégager des excédents de fonctionnement permettant des investissements futurs lorsqu'il y a plus de 15 km de canalisation et simplement 171 abonnés. Pourtant comme écrit dans « Le mot du Maire » de ce numéro du Crous en les investissements à réaliser afin de ne plus perdre

trop d'eau par des fuites trop fréquentes et trop nombreuses sont colossaux. Certes en cherchant bien on peut encore trouver des aides publiques mais elles sont limitées au maximum à 80% du montant des travaux or les 20% restant obligatoirement à la charge de la commune représente encore de très grosses dépenses. L'exemple des travaux de remplacement de la conduite en amiante-ciment projetés en 2023 feront supporter à la collectivité plus de 120 000 € qu'il faut rapporter aux résultats de la section de fonctionnement qui bon an mal an s'élèvent à environ 10 000 €. Pourtant il faut faire les travaux car nos ressources en eau disponibles sont de plus en plus faibles et les besoins de plus en plus forts.

Des augmentations limitées mais nécessaires

Aussi ai-je demandé au conseil municipal de faire évoluer le prix du mètre cube d'eau et de l'abonnement au service. Compte-tenu de la situation inflationniste que supporte la population l'augmentation des tarifs a été limitée et ne couvre pas l'augmentation constatée du coût de la vie

Le prix du mètre cube d'eau sera donc toutefois porté à 1,61 €/m³ et l'abonnement à 142 €/an.

Pour l'assainissement collectif, notons d'abord que les recettes perçues par la commune et payées par l'ensemble des abonnés au service s'élèvent à moins de 2 000 €/an pour le traitement de l'eau usée. Il n'est donc pas nécessaire d'être un bon comptable pour se rendre compte

que ces recettes ne peuvent couvrir les dépenses de ce service. Jusqu'à présent l'équilibre a été assuré par la cagnotte qui avait été réalisée lors de la création du réseau d'assainissement dans laquelle depuis 2010 nous piochons. Le résultat de fonctionnement 2022 est très faible, mais pour la première fois très légèrement excédentaire (332 €) depuis la création du réseau d'assainissement. Le résultat de 2022 n'est en fait positif que parce que nous avons eu un abonné supplémentaire et donc une redevance de branchement d'environ 2 900 €. Mais cette redevance n'est perçue qu'une fois. Là aussi les installations vieillissent. Les pompes de relevage, les filtres, les installations électriques jusqu'à présent n'ont pas généré de dépenses mais cela ne sera pas toujours le cas et il faut donc le prévoir.

Par ailleurs le transfert des compétences eau et assainissement collectif au 1^{er} janvier 2026 nous conduit afin d'avoir une vision plus juste du coût de ces deux services à y intégrer d'abord de façon théorique en 2023 mais en 2024 de façon réelle les coûts de la main d'œuvre pour les faire fonctionner.

Pour tenir compte de cela et pour rapprocher un peu les recettes du services par rapport au cout réel de celui-ci, le prix du mètre cube d'eau traitée sera donc porté à 0,79 €/m³ et l'abonnement à 93 €/an.

Enfin pour finir de parler argent, la dette totale de la commune s'élève au 1^{er} janvier 2023 à 253 000 € (242 500 € pour l'eau payable en 20 ans et 10 500 € payable en 7 ans pour l'assainissement).

LES ATELIERS DE CROS

L'UFCV et Céline Deshons continuent de vous proposer des ateliers gratuits et ouverts à toutes et tous. Voici le programme des prochains rendez-vous.

N'oubliez pas de vous inscrire auprès de Céline Deshons au 06 31 06 82 73.



- **Balade à la découverte des plantes médicinales et aromatiques**

Judi 4 mai
de 14h00 à 16h00.

- **Aromathérapie : confection d'un roll-on anti-moustique**

Judi 1^{er} juin
de 14h00 à 16h00.

- **Prévention des chutes**

Judi 15 juin
de 14h00 à 16h00.

Atelier animé par une ergothérapeute de Gard et Autonomie.

IL SE PASSE QUOI ICI ?



IL SE PASSE QUOI ICI ?

■ **Samedi 29 avril « Écllosion » La tête dans le cube – volet 2.** Pièce clownesque créée et interprétée par Audrey Bernard et Charlotte Buton. Dans la suite de ce huis clos, se jouent derrière le rideau des instants de leur quotidien et des scènes parodiant la vie extérieure et les relais médiatiques. Cet aller-retour dedans .

La soirée se poursuivra avec une scène ouverte

Organisé par le collectif Roue Libre, 19h00 au mas La Font. Prix libre. Buvette et petite restauration sur place.

■ **Vendredi 12 mai Le Blob, un génie sans cerveau.** Film réalisé par Jacques Mitsch, écrit par Laurent Mizrahi. Ni animal, ni plante, ni champignon, voici le Blob ! Un incroyable organisme unicellulaire vieux de près d'un milliard d'années, qui défie les canons de la biologie et vient remettre en cause tout ce que l'on croyait savoir sur l'intelligence. Un film scientifique pour petits et grands, écrit à Cros, présenté par les auteurs.

Organisé par Écoute & Regard, 20h30 à la mairie. Réservation au 04 66 77 24 54.

■ **Samedi 27 mai Trio Soltani.** Formation de musique traditionnelle persane. Le répertoire de Trio Soltani alterne les chansons traditionnelles iraniennes et les compositions sur des œuvres traduites en français de poètes soufis.

Proposé par Musika'Cros, 20h30 à l'église. Résa : 04 66 77 24 54 ou 06 64 81 95 77.

■ **Samedi 3 juin Georges Crébassa Project.** Georges Crebassa, flûtiste, saxophoniste et slameur d'exception. Il s'entoure d'artistes « coups de cœur » pour nous offrir une belle soirée de musique éclectique et lyrique, mêlant jazz et world music.

Organisé par le collectif Roue Libre, 20h30 au mas La Font. Prix libre. Buvette et petite restauration sur place.

■ **Vendredi 16 juin Les Cagots.** Conférence de Bernard Princé. Localisés pour la plupart dans les Pyrénées, les cagots sont charpentiers, menuisiers, bûcherons. Leur sang est dit impur, leur réputation est mauvaise, ils empoisonnent les fontaines, ils transmettent une maladie mystérieuse, dont ils sont atteints. Ils sont à la fois dehors et dans la société. Ils peuvent même économiquement tirer avantage de leur statut.

Organisé par Écoute & Regard, 20h30 à la mairie. Réservation au 04 66 77 24 54.

■ **Samedi 24 juin Fête de la musique.** L'incontournable Fête de Musika'Cros. Apportez votre instrument ou votre voix et profitez de la scène ouverte pour rencontrer d'autres musiciens professionnels et amateurs. Et bien sûr venez déguster les fameuses et célèbres moules-frites.

Proposé par Musika'Cros, à partir de 19h00, cour de la mairie.

■ **Mercredi 19 juillet The Yellbows.** Quartet de compositions originales aux accents du sud des États-Unis. Qui que l'on soit, d'où que l'on vienne, les Yellbows, ça fait bouger la tête et donne des fourmis dans les pieds... Et vice versa ! Entre énergie Rock'n'roll et sonorité Brass Band...

Proposé par Musika'Cros, 20h30 à la mairie. Résa : 04 66 77 24 54 ou 06 64 81 95 77.

Pour la diffusion de vos événements publics se déroulant à Cros, n'hésitez pas à nous le faire savoir : crosactivites@gmail.com



PRATIQUE



Suivez l'actualité et les informations de Cros, connectez-vous sur le site de la mairie : cros-cevennes.fr et/ou téléchargez l'application Panneau-Pocket sur votre mobile (disponible gratuitement sur AppStore, PlayStore ou AppGallery), vous serez ainsi averti immédiatement des événements importants (travaux, lieux de chasse, alertes...).

La déchetterie de Saint-Hippolyte-du-Fort est gratuite et ouverte tous les jours (sauf le dimanche) de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

La mairie est ouverte le lundi de 14h00 à 18h00 et le jeudi de 15h00 à 19h00.

Téléphone : 04 66 77 24 70 – Courriel : communecros@wanadoo.fr

Site Internet de la commune : <https://cros-cevennes.fr/>

Lou Crousen est le bulletin municipal de Cros. Il est distribué gratuitement chaque trimestre. Afin de réduire les dépenses de papier et d'encre ou si vous habitez en dehors de la commune, vous pouvez vous abonner auprès de la mairie pour le recevoir en version digitale.

Le maire, Christian Clavel est responsable de l'édition. Frank Dubiez en fait la mise en page.